
Procès-Verbal de la séance du 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quinze octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Philippe LEANDRI.

Présents : Philippe LEANDRI - Christine HUGUES - Rose-Marie BREYSSE - Anne-Catherine CHAFINO-BIERREN - Patrick REBOUL - Mireille SABATIER - Roselyne NOGUERA - Jean-Jacques CAVELIER - Chloé VAN ELSLANDE.

Absents :

Procurations : Gabrielle VALVASON SERODINE à Rose-Marie BREYSSE – Catherine RUIZ à Christine HUGUES – Daniel PETIT à Roselyne NOGUERA – Véronique APOLONIE à Mireille SABATIER – Sandra CORTESI à Jean-Jacques CAVELIER – Eric MARCHAL à Chloé VAN ELSLANDE

Date de la convocation : mercredi 9 octobre 2024

Secrétaire de Séance : Rose-Marie BREYSSE

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance du Conseil d'Administration et désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Christine HUGUES

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance et désignation de Rose-Marie BREYSSE comme secrétaire de séance assistée de Gaëlle LABORDE-FOUQUE, assistante administrative du CCAS en l'absence de la directrice.

2. Convention de partenariat 2024/2025 entre le CCAS et l'association Pharm@home

Rapporteur : Christine HUGUES

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le CCAS accompagne les seniors dans la prévention de la perte d'autonomie et le maintien du lien social.

Des ateliers gratuits pour les plus de 60 ans sont mis en place depuis 3 ans, le CCAS souhaite renouveler les deux ateliers en lien avec la santé pour la rentrée, avec l'association Pharm@home, l'atelier « Parcours prévention » et l'atelier « Parcours spécifique diabète ».

Du 25/10 au 29/11/2024 pour l'atelier « parcours prévention » et du 28/02/2025 au 28/03/2025 pour l'atelier « parcours spécifique diabète »

La convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les parties.

Le CCAS s'engage à mettre à disposition les locaux gratuitement ainsi que le matériel nécessaire, L'association Pharm@home prend en charge les frais pédagogiques et l'ensemble des frais annexes.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du programme coordonné de la conférence des financeurs, et avec le concours de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), les ateliers sont donc entièrement financés et gratuits pour le partenaire et les participants.

Il est proposé ce jour, d'approuver la convention de partenariat entre le CCAS et l'association Pharm@home.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu :

↳ Approuve la convention de partenariat avec l'association Pharm@home pour l'année 2024/2025.

↳ Précise que la durée de la convention est conclue pour la durée du plan d'actions collectives de prévention.

↳ Autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

3. Création d'une commission permanente

Rapporteur : Christine HUGUES

Vu l'article L.123-8 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'article R.123-19 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoit la possibilité de désigner une commission permanente au sein du Conseil d'administration d'un CCAS,

Vu la délibération n°2024/25 du 15/10/2024 du Conseil d'Administration du CCAS relative à l'adoption de son règlement intérieur, Considérant l'intérêt de créer une commission permanente afin de pouvoir instruire et statuer rapidement, notamment en période estivale, les demandes dans les domaines suivants :

- Aides facultatives et secours

- Toutes autres demandes d'aides ou de services proposés par le CCAS

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu :

↳ Crée en son sein une commission permanente ayant pour mission d'instruire les demandes dans les domaines suivants : Aides facultatives et secours – toutes autres demandes d'aides ou de service proposés par le CCAS

↳ Désigne les membres ci-après pour siéger au sein de cette commission :

- Président de la commission : Mme HUGUES Christine, Vice-Présidente du CCAS
- 4 représentants des membres élus
 - Madame VALVASON SERODINE Gabriella
 - Madame RUIZ Catherine
 - Monsieur REBOUL Patrick
 - -Madame BREYSSE Rose Marie
- 4 représentants des membres nommés
 - Madame APPOLONIE Véronique
 - Madame NOGUERA Roselyne
 - Madame SABATIER Mireille
 - Monsieur CAVELIER Jean Jacques

La Directrice du CCAS est également membre de la commission mais n'a qu'un rôle consultatif.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu :

↳ Dit que conformément à l'article R123-19 du Code de l'action sociale et des familles, la commission dispose d'un pouvoir décisionnel dans les matières qui lui ont été attribuées.

↳ Autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

4. Modification du Règlement Intérieur du Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Christine HUGUES

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6 et L.123-8 et R.123-7 à R.123-28

Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles, prévoyant que le Conseil d'Administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-7 à R.123-28.

Vu le règlement intérieur approuvé par délibération 2022/09 du 7/04/2022.

Il convient à ce jour de modifier le règlement intérieur à la suite de changements :

- Création d'une commission permanente
- Modification relative au secrétaire de séance
- Le compte rendu a été supprimé et remplacé par le Procès-verbal
- Registre des délibérations en un seul tome

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu :

↳ Approuve la modification du règlement intérieur du Conseil d'Administration de la commune de Grans tel que présenté à l'assemblée.

↳ Précise que ce règlement définit l'organisation et le fonctionnement du CCAS

↳ Précise que ce règlement peut à tout moment, faire l'objet de modification par délibération du Conseil d'Administration.

↳ Autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer toutes les pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

5. Aide aux impayés d'énergie et fluides

Rapporteur : Gaëlle LABORDE FOUQUE

Une aide d'un montant de 150€ a été attribuée et sera versée au cabinet d'huissier en charge du recouvrement de la dette.

6. Aide aux impayés d'énergie et fluides

Rapporteur : Gaëlle LABORDE FOUQUE

Une aide d'un montant de 150 € a été attribuée et sera versée directement au fournisseur.

7. Secours exceptionnel

Rapporteur : Gaëlle LABORDE FOUQUE

Une aide d'un montant de 120 € a été attribuée et sera versée à l'administré.

Secrétaire de séance
Rose-Marie BREYSSE



Le Président,

Philippe LEANDRI

